



HAL
open science

L'empire athénien est-il toujours un empire comme les autres ?

Christophe Pébarthe

► **To cite this version:**

Christophe Pébarthe. L'empire athénien est-il toujours un empire comme les autres?. Dialogues d'histoire ancienne, 2011, Supp 5, pp.57-88. 10.3917/dha.hs05.0057 . hal-01537029

HAL Id: hal-01537029

<https://hal.science/hal-01537029>

Submitted on 20 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'empire athénien est-il toujours un empire comme les autres ?

Christophe Pébarthe
Université Bordeaux III

Plus que d'autres objets historiques, l'empire athénien suppose « une pratique contrôlée de l'anachronisme » ou, pour le dire autrement, une distance avec la psychologie historique qui consiste à penser les Grecs avec leurs propres mots¹. Quel bel exemple en effet de « notions que l'époque de référence est censée n'avoir pas connues » que celle d'empire appliquée à une réalité antérieure à la domination romaine². Comme le rappelle Jacqueline de Romilly, « il n'y a pas de mot grec pour désigner l'impérialisme ; il y en a seulement un pour désigner le fait de dominer, ou l'ensemble des peuples dominés, c'est le mot ἀρχή. L'impérialisme est cependant une idée très précise pour un Grec, et l'impérialisme athénien en particulier »³. Ce constat amène à relativiser en partie le débat conceptuel qui accompagne les études de l'*archè* athénienne et il permet de répondre à la question posée par Maurice Duverger et Jean-François Sirinelli dans leur "Présentation" au volume dirigé par Jean Tulard, *Les empires occidentaux de Rome à Berlin* : « Pourquoi qualifier d'empires des régimes établis dans des peuples où le terme n'existe pas, par exemple en Grèce ? »⁴.

En raison de l'anachronisme de la notion, l'éventuelle nature impériale et impérialiste de la domination athénienne relève de l'histoire des empires et des

¹ Cf. entre autres les réflexions de Loraux 2005.

² Loraux 2005, 128.

³ Romilly 1947, 19.

⁴ Duverger 1997, 3.

sciences politiques. Elle intéresse la construction d'un concept mais elle ne dit rien de la nature de l'*archè*. Comme le soulignait avec humour Moses Finley, « C'eût été une mince consolation pour les Méliens, quand les soldats et les marins athéniens tombèrent sur eux, d'être informés qu'ils allaient être les victimes de menées hégémoniques, et non pas impériales »⁵. Le recours à ce concept anachronique ne pose donc pas d'autres problèmes que celui de la définition, à condition, comme l'avait pointé Édouard Will, de garder à l'esprit qu'empire et impérialisme « sont des mots et des idées qui viennent d'un autre monde » qui ne doivent pas importer des réalités postérieures dans le V^e siècle⁶. Cette précaution méthodologique rappelée, il suffit de s'en tenir au constat de Marc Bloch : « Estimer que la nomenclature des documents puisse suffire entièrement à fixer la nôtre reviendrait, en somme, à admettre qu'ils nous apportent l'analyse toute prête »⁷.

Pour autant, il n'est pas question d'ignorer les mots utilisés par les Anciens pour qualifier la domination athénienne et son histoire. Thucydide rapporte qu'en 478 une alliance militaire (*symmachia*) est créée, reconnaissant le statut d'*hégémôn* à Athènes, une « hégémonie [qui] au début s'exerçait sur des alliés autonomes [...] invités à délibérer dans des réunions communes »⁸. Puis, progressivement, « l'autorité des Athéniens ne s'exerçait [...] plus comme avant, avec l'agrément de tous »⁹. Progressivement, l'hégémonie devient domination, ἡγεῖσθαι laisse la place à ἀρχεῖν, ξύμμαχος à ἀρχόμενος (ou bien ὑπήκοοι) ou bien encore ξυμμαχία à ἀρχή¹⁰. C'est à ce titre que l'*archè* peut être qualifiée d'empire et le processus d'impérialisme selon Édouard Will, quand « la cité dominante tend à outrepasser les termes du contrat ayant originellement défini les relations entre *hégémôn* et *symmakhoi*, à exercer son autorité plus à son propre profit que dans l'intérêt commun et donc à l'exercer éventuellement contre ou malgré la volonté des

⁵ Finley 1984, 60.

⁶ Will 1989, 172.

⁷ Marc Bloch (*Apologie pour l'histoire*, Paris, 1974, 135) cité par Loraux 2005, 131.

⁸ Thc. 1.97.1 (trad. CUF).

⁹ Thc. 1.99.2 (trad. CUF).

¹⁰ Cf. Romilly 1947, 79-80 pour le vocabulaire thucydéen pour signifier la domination.

alliés »¹¹. Le cas échéant, Thucydide n'hésite pas à nuancer son propos, lorsqu'il s'agit de désigner des cités disposant d'un statut particulier, celles qui ne versent pas de tribut demeurent des alliés autonomes (ξύμμαχοι αὐτόνομοι). Il est toutefois significatif que, pour décrire la situation singulière et avantageuse des Mytiléniens au sein de l'*archè*, il recoure à une expression construite autour de l'autorité, οὐκ ἀρχόμενοι ὡσπερ οἱ ἄλλοι¹². L'histoire que raconte Thucydide consacre donc la transition de la ligue à l'empire, d'une alliance militaire librement consentie à une domination sans partage. Ce modèle évolutif domine l'historiographie aujourd'hui, en raison de la place qu'occupe le témoignage thucydéen depuis la fin du XIX^e siècle, les débats se concentrant autour de la chronologie, même si de façon indirecte la nature de l'*archè* demeure un point d'achoppement entre les historiens. Avant d'envisager les profonds changements que connaît l'histoire de l'empire athénien depuis quelques années, il convient de rappeler les conditions dans lesquelles cette orthodoxie se mit en place, débouchant sur la non remplacée synthèse de Russell Meiggs, *The Athenian Empire*.

1. L'épigraphie à l'assaut de l'histoire de l'empire athénien

Au cours du XIX^e siècle, les historiens découvrent les apports de l'épigraphie, sur fond de publications des premiers corpus par les savants allemands. Toutefois, les inscriptions progressivement publiées ne suffisent pas à écrire l'histoire de la domination athénienne. Le cas de George Grote est à cet égard particulièrement significatif¹³. On lui doit une *History of Greece* en deux volumes (1846-1856)¹⁴. Sans être le premier à le faire, cet historien britannique, fils de

¹¹ Will 1989, 172. Romilly 1947, 19 avec n. 1 ne dit pas autre chose.

¹² Thc. 3.36.2.

¹³ Liddel 2009, 17-19.

¹⁴ Dès 1826 (Grote 1826), il avait vertement critiqué l'ouvrage de William Mitford (*History of Greece*) qui décrivait Athènes comme une cité tyrannique, dans laquelle le *démos* a pris le pouvoir sur les élites, impose donc des tributs élevés pour toucher des *misthoi*, exerce une autorité très forte sur les autres cités, diffuse la démocratie dans les autres cités en y encourageant les factions... La critique ne porte pas sur l'empire en tant que tel mais sur son administration démocratique et sur l'absence d'unité qu'il entraîne entre les Grecs.

banquier, banquier lui-même et parlementaire *Whig* entre 1832 et 1841, prend la défense de l'Athènes impériale du V^e siècle. En bon lecteur de Thucydide, il observe d'abord que les alliés ne remplissent plus leurs devoirs et se privent eux-mêmes de leurs droits, par exemple en substituant de l'argent à la fourniture de trières. Il souligne ensuite que l'empire assure une protection inégalée aux autres cités contre les Perses et loue la volonté unificatrice des Athéniens. Même s'il concède un certain manque de respect de la part d'Athènes à l'égard de ses sujets, le bilan est donc positif. Le fonctionnement démocratique athénien est même une garantie de liberté pour les autres cités. Le parallèle avec l'empire britannique est ici direct, d'autant que Grote n'hésite pas à mener la comparaison, au profit des Athéniens. L'historien britannique continue par la suite à défendre sa vision libérale de l'*archè* athénienne, même lorsque des sources nouvelles, les inscriptions, apparaissent. Pour Grote, l'essentiel est de pénétrer l'esprit de la Grèce. Bien des années plus tard, dans son bilan de l'empire athénien, Moses Finley n'est pas loin de tenir le même discours¹⁵.

L'épigraphie, qui se développe au cours du XIX^e siècle, porte en effet un rude coup au modèle de l'empire libéral. Du reste, dès 1817, la parution de l'ouvrage de Boeckh (*Staatshaushaltung*) avait commencé l'écriture d'une autre histoire. À partir du deuxième quart du siècle, les découvertes épigraphiques et les publications se multiplient. La fin de l'occupation ottomane a permis la découverte sur l'acropole de nombreuses inscriptions, en particulier les fragments de la liste des alliés. Sa première publication date de 1835, elle est réalisée par l'archéologue grec Pittakys. En 1842, en français, Alexandros Rangavis publie 117 fragments et en propose une analyse approfondie, sans apporter de modifications au modèle de Grote. Il faut attendre 1869 et la monographie de U. Koehler (*Urkunden und Untersuchungen zur Geschichte des delische-attischen Bundes*) pour que les sources épigraphiques contribuent de façon décisive à l'écriture de l'histoire de l'empire. Il considère que la transformation d'une hégémonie (*Hegemonie*) en empire (*Herrschaft*) date des années 460 et qu'elle est une conséquence de la bataille de l'Eurymédon. L'épigraphie sert à mieux prendre en considération la

¹⁵ Finley 1984. Meiggs 1966, 98 n. 44 avait vertement critiqué les critiques de Moses Finley parues dans le *Time Literary Supplement* sur la querelle du *sigma* (cf. *infra*).

taille de la confédération et de l'empire. Il analyse le décret de Thoudippos de 425 et en déduit que le montant total du tribut est porté à 1200 talents. Il s'inscrit dans la ligne interprétative de Boeckh, notamment, selon laquelle l'augmentation du *phoros* intervient au cours de la guerre du Péloponnèse. Plus généralement, il considère l'empire comme une construction politique, un *Bund*, reflétant la volonté grecque d'unité. Ce lien entre l'empire et le nationalisme/impérialisme allemand est encore plus net dans l'œuvre du jeune Wilamowitz. Dans une adresse pour l'anniversaire du roi de Prusse et empereur d'Allemagne, en 1877, il invite ce dernier à s'inspirer de la politique coloniale athénienne. Il loue l'unification nationale menée par Athènes, entendue comme raciale dans sa dimension ionienne, la politique commerciale d'exportation vers les terres barbares... Quelques années auparavant, en 1873, la publication du *Corpus Inscriptionum Atticarum* par Adolf Kirchhoff avait toutefois offert un rassemblement des décrets athéniens consacrés à l'empire et contribué à l'émergence de nouvelles questions et de nouvelles études. La résistance de Grote et ses mises en garde contre l'épigraphie porteuse selon Benjamin Jowett, traducteur de Thucydide, d'une tendance maléfique à la conjecture, ne doivent donc pas faire illusion.

Pour autant, les changements sont progressifs et il semble qu'en France, les analyses de Grote continuent de faire des émules dans la deuxième moitié du XIX^e siècle et même au-delà. Dès l'édition de 1862, l'*Histoire grecque* de Victor Duruy (première édition en 1851) contient de nombreuses corrections qui découlent de la lecture de l'*History of Greece*. L'historien français reconnaît du reste sa dette en des termes élogieux : « c'est un ouvrage remarquable par l'érudition étendue de l'auteur, et par l'indépendance de ses appréciations. Je ne partage pas toujours les opinions de M. Grote, mais je me plais à lui reconnaître tout ce que je lui dois »¹⁶. Nul doute que Victor Duruy trouvait confirmation de ce qu'il affirmait dans sa préface dès 1851 : « cette domination qui assure la sécurité des mers, qui excite l'industrie et le commerce, qui sème le bien-être et provoque l'intelligence, est le moment le plus heureux de la Grèce, et le plus brillant de la vie de l'humanité »¹⁷.

¹⁶ Duruy 1862, II n.1. Ce passage doit beaucoup à la thèse de Philippe Lafargue (Lafargue 2009, en particulier p. 52-54).

¹⁷ Duruy 1851, IX.

Nicole Loraux et Pierre Vidal-Naquet ont souligné naguère le caractère bourgeois de cette célébration de l'Athènes classique¹⁸. Celle-ci intègre l'empire athénien, à qui beaucoup est pardonné. La première synthèse en français des apports de l'épigraphie date de 1883, elle est l'œuvre de Paul Guiraud qui analyse les décrets concernant Érythrées, Colophon et Chalcis pour expliquer comment les Athéniens imposent et accroissent leur autorité. Il consacre également un développement aux listes du tribut. Sa conclusion est mesurée :

« L'Empire athénien fut une tentative pour donner à la Grèce plus de force par l'union. Fondé après un grand péril national où l'indépendance hellénique avait failli succomber, issu du désir de la vengeance et du souci de la sécurité commune, il n'eut d'abord en vue que la défaite des Perses et la défense de l'archipel. [Il évoque ensuite l'évolution de la ligue en empire] Insensiblement, les alliés furent réduits à la condition de sujets, Athènes devint maîtresse souveraine, et la confédération ne fut plus guère qu'une extension du territoire de l'Attique.

Sous cette forme nouvelle, comme sous l'ancienne, elle continua de rendre à la Grèce les services qu'on attendait d'elle. Elle fut la gardienne vigilante des mers ; elle tint les Perses éloignés de l'Archipel et du littoral qui l'entoure ; elle empêcha toute invasion étrangère, et, à la faveur d'une longue paix, elle assura la prospérité matérielle des villes adhérentes [...]. Athènes avait abusé de ses pouvoirs, surtout depuis que la démocratie avait succédé chez elle à un régime plus tempéré »¹⁹.

Dans sa synthèse en trois volumes de 1887-1889, *Histoire des Grecs depuis les temps les plus reculés jusqu'à la réduction de la Grèce en province romaine*, Victor Duruy utilise les sources épigraphiques pour affirmer le caractère légal de la domination athénienne. Les alliés ont juré « de rester étroitement unis aux Athéniens » comme le confirment les décrets relatifs à Érythrée, Colophon et Chalcis. « Athènes avait donc pour elle la légalité, lorsqu'elle contraignait par la

¹⁸ Cf. Loraux & Vidal-Naquet 1990. Toutefois, il semble que ces deux historiens insistent trop sur l'influence de l'évolution du contexte politique (Pébarthe 2010).

¹⁹ Guiraud 1883. Liddel 2009, 22-23 exagère les différences entre Paul Guiraud et Victor Duruy. Les deux historiens français défendent en réalité un même modèle, proche de celui de Grote, tout en reconnaissant contrairement à ce dernier des excès, sans doute en raison de l'apport de l'épigraphie.

force les confédérés à rester dans les conditions de l'alliance »²⁰. Plus encore, la révolte de Samos est l'occasion pour Duruy (tome 2, p. 167) d'insister sur les mérites athéniens. D'abord, sans la fermeté d'Athènes, les cités – il faut sous-entendre les Grecs – seraient bien vite retournés sous l'autorité perse (les Samiens exilés s'étaient réfugiés auprès du satrape perse Pisuthnès). Ensuite, l'absence de contagion montre la domination athénienne est bien acceptée. Enfin, les Athéniens respectent le droit puisqu'ils contraignent des alliés.

En comparaison, la domination spartiate apparaît bien plus insupportable, et sur une période plus courte²¹. « Il est bon d'insister sur ces faits, car on a bien rarement été juste pour le peuple d'Athènes, pour cette glorieuse démocratie, quelquefois sans doute ingrate, violente et mobile, mais qui a racheté ses fautes par son enthousiasme pour tout ce qui était beau et grand, par les chefs-d'œuvre qu'elle a inspirés, par les artistes, les penseurs et les poètes qu'elle a donnés au monde » (p. 168). Le tort des Athéniens, en particulier de Périclès, fut de ne pas comprendre, comme le firent plus tard les Romains, qu'il fallait ouvrir la cité aux étrangers, « qu'Athènes devait renoncer à son empire ou à son égoïsme municipal »²². Tout en reconnaissant « la beauté de ce moment de vie du peuple athénien [pendant le gouvernement de Périclès] », Victor Duruy n'en conclut pas moins que « cette fortune n'était point faite pour durer longtemps. L'État ne reposait pas sur une base assez large, et les liens qui tenaient réunies toutes les portions de l'empire étaient trop tendus pour ne pas blesser. Les impôts mis sur les alliés, l'abandon forcé d'une partie de leurs terres aux clérouques athéniens et l'obligation de porter certains de leurs procès à Athènes, quelques-unes de leurs marchandises au Pirée, constituaient une triple servitude financière, judiciaire et commerciale qui devait causer la sourde irritation qu'on verra éclater durant la guerre du Péloponnèse »²³.

²⁰ Duruy 1887-1888, 164.

²¹ Grote 1906, vol. 8, 257-258 : "If in her imperial character she exacted obedience, she fulfilled duties and ensured protection – to a degree incomparably greater than was ever realised by Sparta". On le voit, le prisme de la comparaison entre Sparte et Athènes conserve son importance.

²² Duruy 1887-1888, 176.

²³ Duruy 1887-1888, 196.

Ainsi, la connaissance de l'épigraphie ne mène pas directement à l'explication non libérale. Les contextes nationaux dans lesquels l'histoire s'écrit demeurent prégnants. Les historiens français, tout à leur République bourgeoise et colonialiste, voient assurément dans l'empire athénien des raisons de défendre le modèle assimilationniste de la colonisation française qui est alors dominant. Les inscriptions ne condamnent donc pas à leurs yeux cette domination, elles en soulignent les dangers et, par contraste, permettent de réfléchir à une alternative, sous la forme d'une domination modérée porteuse d'une assimilation à venir. Pour les historiens allemands, l'*archè* est avant tout un modèle d'unification, ressemblant fort à celle qu'ils vivent et ont vécue. De ce point de vue, les sources épigraphiques ne peuvent que conforter cette perspective, d'autant que la possible contradiction entre l'impérialisme et la démocratie n'est pas une préoccupation de l'historiographie allemande du XIX^e siècle.

Le cas des historiens britanniques est plus complexe. Si Grote finit par intégrer, non sans résistance, les décrets athéniens à l'écriture de l'histoire d'Athènes du V^e siècle, son souci de préserver de toute critique l'économie publique péricléenne et les démagogues dans lesquels il voit une « nouvelle classe de politiques [...], des hommes engagés dans divers genres de commerce et de manufacture, qui commencèrent à rivaliser plus ou moins en importance avec les anciennes familles des propriétaires attiques »²⁴. Nul doute que son histoire personnelle joue un rôle important dans cette appréciation. George Grote vient d'une famille d'origine allemande – il est donc un homme nouveau dans l'Angleterre victorienne – et marque un intérêt prononcé pour l'économie politique de son temps – il connaît David Ricardo. Toutefois, il serait erroné de s'en tenir là. Le monde académique britannique oppose ceux qui travaillent sur les sources littéraires et les antiquaires, auxquels se rattachent les épigraphistes²⁵. Enfin, cette vision de l'empire athénien entretient un rapport étroit avec les débats politiques du moment autour de la colonisation britannique, débat qui se tient aux Communes et auxquels participe le député *Whig* Grote, aux côtés de son

²⁴ Grote 1864, 293-294 cité par Lafargue 2009, 51.

²⁵ Cf. Momigliano 1983, 244-293.

collègue Lord Macauley auteur d'un discours important sur le gouvernement de l'Inde le 10 juillet 1833²⁶.

Il n'est sans doute pas étonnant de constater que la dimension autoritaire de l'empire athénien contenue dans les inscriptions est mise exergue par les historiens américains qui ne sauraient voir du même œil que leurs collègues britanniques la colonisation. Il suffit de renvoyer à l'analyse que Goodwin propose dans la première livraison du *Journal of American Philology* en 1880 d'un passage de Thucydide (1.77.1) concernant la justice au sein de l'*archè*. Cet article ne tient pas compte de l'apport de l'épigraphie. Ce n'est que quatre ans plus tard qu'un autre historien, C.D. Morris, dans la même revue, intègre les inscriptions pour en déduire une centralisation judiciaire entre 440 et 425, notamment le décret relatif à Chalcis. Toutefois, sans doute en raison de la langue commune utilisée, le recours à l'épigraphie et aux résultats de l'érudition germanique finit par l'emporter dans le monde britannique, d'autant plus que la publication en 1874 des inscriptions grecques du *British Museum*, dont le décret de Cleinias, obligeait les uns et les autres à ouvrir les yeux sur une autre réalité athénienne. L'intérêt spécifique de l'étude des inscriptions est affirmé dans la sélection proposée par E.L. Hicks (*Greek Historical Inscriptions*, 1882). Le monument Thucydide ne saurait imposer sa lecture aux documents originaux qui placent l'historien face à des décisions publiques que Périclès a pu encourager et que Thucydide a pu lire.

L'effet historiographique produit par ces nouvelles sources et surtout par l'étude que les historiens en font ne se fait pas attendre. La tonalité change. Désormais, il est question d'expliquer la transformation d'Athènes en tyran ou bien le mécontentement des alliés en lien avec les fluctuations au sein des listes dans les années 440. En outre, de nouvelles perspectives apparaissent. Ce tournant épigraphique s'accompagne en effet d'un tournant économique²⁷. Outre F. Cornford

²⁶ Liddel 2009, 18-19. Rose 1999, 22 a bien souligné cette continuité entre les impérialismes anciens et contemporains : "The continuities arise not only from what might be called parallel psychological reflexes of imperialists, but also from the fact that at least in the case of Britain and France, the earliest conceptualizations of empire imbibed by imperial bureaucrats-in-training came directly from studying Caesar, Cicero, and Thucydides".

²⁷ Liddel 2009, 27-28.

qui trouve des causes économiques à la guerre du Péloponnèse en critiquant Thucydide (*Thucydides Mythistoricus*, Londres, 1907), G. Grundy (*Thucydides and the History of his Age*, Oxford, 1911) propose une analyse économique de l'impérialisme athénien prenant appui sur les sources épigraphiques : financement du Parthénon et de la démocratie par les alliés, dimension socio-économique des clérouquies, réglementation du commerce des grains (avec Méthonée)... Autant d'éléments que les auteurs anciens passent sous silence car ceux-ci ne s'intègrent pas dans la perspective littéraire qui est la leur. La transformation de la confédération délienne en empire athénien procéderait de la volonté et du calcul de Périclès comme l'affirme Walker dans la *Cambridge Ancient History* et non d'un processus ignoré des Athéniens. Toutefois, l'adoption d'une perspective économique n'entre pas en contradiction avec une vision libérale et positive de l'empire athénien. Si Robert Bonner considère que ce dernier est construit pour qu'Athènes en tire un bénéfice, la centralisation des échanges au Pirée et l'apport de la démocratie rendent cette domination profitable pour tous : « In view of the protection thus offered, the smaller communities willingly submitted to commercial restrictions in favor of Athens »²⁸.

Cette valse-hésitation permanente entre un modèle libéral et un modèle autoritaire tend à s'interrompre avec la publication des *Athenian Tribute Lists* et l'émergence d'une vision politique de l'*archè*²⁹. Les éditeurs des listes du tribut, les Américains Meritt et MacGregor et le Britannique Wade-Gery, ont défendu une vision progressive, la transformation de la ligue en empire, impliquant la croissance permanente de ce dernier. L'épigraphie constitue le cœur de leur démarche mais ils soulignent la cohérence de l'ensemble, les sources littéraires et épigraphiques se confirmant mutuellement. Toutefois, dans leur premier volume de 1939, ces épigraphistes étaient parfaitement conscients des écueils d'une telle entreprise car la reconstitution des deux stèles supposait de nombreuses conjectures. Certains fragments ne contiennent que quelques lettres et un seul d'entre

²⁸ Bonner 1923, 194.

²⁹ Kallet 2009, 47-48 voit deux raisons dans cet effacement du prisme économique, l'absence d'indications positives dans les sources littéraires et la domination du primitivisme substantiviste (sur ce dernier point, cf. Pébarthe 2008, en particulier p. 27-35).

eux contient le nom d'un archonte. Pourtant, dans les deux volumes suivants de 1949 et de 1950, ces mêmes auteurs expriment une assurance beaucoup plus grande et défendent comme interprétation générale la transformation de la ligue en empire. Celle-ci était désormais assise sur une documentation historique épigraphique. Il fallut néanmoins les mises au point épigraphiques et historiques de Russell Meiggs pour assurer un plein succès à ce modèle, culminant avec la publication de son *Athenian Empire* en 1972. Dans le même temps, il dut très vite, à partir de 1961, réfuter les critiques et démonstrations de Harold Mattingly qui proposait un abaissement généralisé de la chronologie des inscriptions jusque-là datées des années 450-440.

2. L'empire entre incertitudes et certitudes épigraphiques

En trois articles, Russell Meiggs fixa une méthode pour écrire l'histoire du V^e siècle et en déduisit une chronologie pour la mise en place de l'empire athénien. Dès la première phrase du premier d'entre eux, il fournit la structure de son argumentation : « By 446/5 the Delian League had become the Athenian empire »³⁰. Il convient dès lors de comprendre l'impérialisme athénien dans les années 450, auxquels sont consacrés « The Growth of Athenian Imperialism » (1943) et « The Crisis of Athenian Imperialism » (1963). Cette périodisation a de quoi surprendre le lecteur de Thucydide qui insiste sur la révolte de Naxos, sans dire aucun mot du transfert du trésor, de l'utilisation des fonds alliés pour financer les travaux de l'Acropole, de la paix avec les Perses ou bien encore des premières clérouquies³¹. « Later writers, notably Plutarch, add a little detail and color to Thucydides' lean summary, but it is not easy to separate fifth century material from later rhetoric. The reconstruction is saved from starvation by a wealth of inscriptions which help to give depth, light, and shade »³². Toutefois, alors même

³⁰ Meiggs 1943, 21.

³¹ Concernant Naxos, Meiggs 1943, 21 préfère insister sur la popularité d'Athènes, libérant les cités de l'emprise perse plutôt que sur "la première cité asservie contrairement à la règle" (The 1.98.4).

³² Meiggs 1963, 1.

que les sources épigraphiques n'en disent mot, il considère que la guerre qu'Athènes mène contre Thasos, une agression caractérisée constitue une rupture³³. Ce changement d'état d'esprit à Athènes en 465 correspondrait à l'émergence des démocrates radicaux. Les événements s'accélérent ensuite avec la réforme d'Éphialte, l'ostracisme de Cimon et l'inquiétude que cette démocratie radicale suscitait au sein des oligarchies péloponnésiennes.

Si l'impact de cette guerre ne doit pas être négligé, d'autant plus que les années immédiatement postérieures voient le lancement de l'expédition d'Égypte et le déclenchement de la première guerre du Péloponnèse, elle ne suscite pas un mouvement de révoltes parmi les alliés³⁴. L'événement décisif est le désastre égyptien, moment qui correspondrait au transfert du trésor, afin de le protéger d'éventuelles menées perses en Égée. Quelles informations complémentaires amènent à l'historien les listes du tribut et plus généralement l'épigraphie ? Elles confirment le médisme en Ionie, en Carie et dans la région de Sigée selon Meiggs, qui cite notamment les décrets relatifs à Érythrées (*IG I³*, 14), à Milet (*IG I³*, 21) et à Sigée (*IG I³*, 17), auxquels s'ajoutent des considérations sur les listes du tribut pour la Carie et les îles. La conséquence diplomatique de ces actions contre les Perses était évidente. Il fallait faire la paix avec Sparte, le rappel de Cimon serait la conséquence de ce constat. Une étude plus générale des premières années des listes, confrontée aux témoignages des sources littéraires avec présence explicitement donnée à l'épigraphie, amène à la conclusion suivante³⁵. Les premières clérouquies ont été établies en 450. Elles étaient une réponse aux désaffections récentes et précédaient les nouvelles faisant suite au retour de l'expédition de Chypre et au début des négociations avec les Perses. Puis vient la paix de Callias dont Meiggs défend l'existence³⁶. La chronologie de l'impérialisme athénien est dès lors établie. "Imperialism began in the sixties, but was greatly accelerated, for reasons that we have analysed, in the fifties. During this period all the most

³³ Il est plus net sur ce point dans Meiggs 1943, 21 que dans Meiggs 1963, 2.

³⁴ Cette analyse est plus nette dans Meiggs 1963.

³⁵ Cf. Meiggs 1943, 33.

³⁶ Meiggs 1963, 10-14.

important instruments of empire had been forged³⁷. La démocratie est encouragée, garnisons et autres magistrats athéniens résident dans les cités, des clérouques sont installés, les Grandes Panathénées deviennent une fête impériale.

La paix de Callias posait la question de la pérennité de l'alliance aux cités alliés, alors même que certaines avaient déjà cessé de payer le tribut auparavant. Il s'en suivrait une année sans tribut, en 449/8, puis, une année difficile, 448/7, avec l'année suivante des arriérés versés (Milet par exemple) et une liste très longue. Autrement dit, des refus de paiement caractériseraient ce moment précis, en particulier dans l'Hellespont, ce qui serait confirmé par des obituaires publics. D'autres absences de cités attestent de révoltes. Colophon paie avant 449 et après 446, ce que Meiggs associe à un décret (*IG I³*, 37). Le langage des inscriptions marque une inflexion, l'« alliance » du décret relatif à Érythrées cède le pas « aux cités que les Athéniens contrôlent » (*IG I²* 27 et 28). Après la publication du fragment de Cos, l'historien britannique considère qu'il est également possible d'ajouter à ce brutal accroissement de l'impérialisme athénien le décret sur les monnaies, les poids et les mesures. «The history of the years between the Egyptian disaster and the Thirty Years Peace is the crisis of Athenian imperialism. Athens stood the shock of the Egyptian disaster, and in meeting the disaffection that followed she strengthened her control over the allies³⁸. L'homme de ce renforcement est Périclès. « The Perikles of these years is not the Perikles we meet in Thucydides. He is nearly twenty years younger, less cautious, more ambitious, with clear-cut ideas of empire to realize and a social and economic policy to fulfil. The organized opposition, led by the son of Melesias, sharpens the tone of debate and is reflected in the firm and threatening style of important decrees. It is interesting to reflect that many of the finest achievements of Athenian civilization were produced against such a stormy background »³⁹. L'accent mis sur Périclès est plus net en 1963 qu'en 1943, article que Russel Meiggs concluait de façon plus générale : « she owed her empire above

³⁷ Meiggs 1943, 33

³⁸ Meiggs 1963, 23.

³⁹ Meiggs 1963, 24.

all to the imperialists of the fifties, the most vigorous and resilient generation that Athens ever produced »⁴⁰.

Au moment même où l'orthodoxie se fixait, un brillant contradicteur apparaissait, Harold Mattingly, publiant coup sur coup trois articles en 1961, dans lesquels il remettait totalement en question ce bel échafaudage⁴¹. Un point aveugle ou presque constituait la limite du raisonnement de Russell Meiggs, l'immense majorité des documents épigraphiques auxquels il recourait dans ses démonstrations n'étaient pas datés avec précision. À cela, il y avait une raison simple. Le nom de l'archonte était le plus souvent absent, n'apparaissant systématiquement qu'à partir de 421/0. Autrement dit, pour l'essentiel, seule la paléographie permettait d'avancer telle ou telle date, tel ou tel intervalle. L'un des critères principaux était la forme du *sigma*. Selon l'orthodoxie des *Athenian Tribute Lists*, le *sigma* à trois barres n'était plus utilisé après 445. Il constituait donc un *terminus post quem* précieux et décisif. En mettant en question ce préalable, Harold Mattingly rejetait de fait le modèle des années 440, mobilisant outre la paléographie, syntaxe, grammaire, archéologie, numismatique... pour abaisser la chronologie aux années 420. Dès 1961, dans son article publié dans *Historia*, il indiquait que le fondement de sa démarche n'était pas uniquement épigraphique. L'épigraphie était mobilisée pour servir un objectif plus large. En faisant référence à des commentaires plus anciens du décret sur les monnaies, poids et mesures, il se montre sensible à leur argumentation générale : « The decree, they feel, is too drastic and ambitious for Perikles in the early 440s. It is the work of a power long confirmed in habits of imperialism and further schooled by the harsh necessities of the Archidamian War. Their instinct may well prove sound, but they did not support it sufficiently with epigraphic arguments »⁴². Deux ans plus tard, dans une réponse à l'article de Meiggs de 1943, lui empruntant même son titre « The Growth of the Athenian Empire », il se montrait explicite : « Perhaps after all Thucydides was right in insisting on making a clear distinction between the

⁴⁰ Meiggs 1943, 33.

⁴¹ Mattingly 1961a, b et c. Cf. plus généralement Mattingly 1996. Kallet 2009, 51 parle de château de cartes.

⁴² Mattingly 1961b, 148.

imperial attitude of Perikles and Kleon. There can be no doubt that from 443 Perikles deliberately began transforming the Confederacy into an Empire and that towards the end he became as firm a realist as any. But there was always a diplomatic finesse about his policy which his successors for the most part conspicuously lacked »⁴³. En abaissant la date du texte de l'alliance avec Égeste à 418 (*IG I³*, 11), la dimension occidentale de l'impérialisme athénien changeait de sens. « As Aristophanes and Thucydides suggest it had little to do with the sober designs of Perikles, but was rather the obsession of a new generation of politicians who cannot finally be acquitted of responsibility for Athens' eventual fall »⁴⁴. Dans de nombreux travaux, Mattingly poursuit sa tâche et put parvenir à la conclusion souhaitée : « None of the inscriptional evidence for fully organized Athenian imperialism can be dated before 431 B.C. Even the very language of imperialism does not seem to have been current until the last years of Perikles' ascendancy »⁴⁵.

Le débat se poursuit et se cristallisa autour de la paléographie. Russell Meiggs fut ainsi amené à préciser les critères internes et externes permettant de dater les inscriptions attiques du V^e siècle⁴⁶. Il défendit la datation haute tout en produisant une conclusion mesurée :

« If letter forms were ignored it might be argued that a more probable date after 445 could be found for some of the inscriptions in our table, especially among those which have no early form except the three-barred sigma; but an acceptable context can be found for them all without doing violence to epigraphic criteria. The evidence of dated inscriptions between 445 and 430 is too consistent to be ignored. Until examples of the early forms of sigma, beta, rho or phi are found in inscriptions securely dated after 445 we should continue to date all

⁴³ Mattingly 1963, 272.

⁴⁴ Mattingly 1963, 273.

⁴⁵ Mattingly 1979, 336.

⁴⁶ Meiggs 1966. Pour une bibliographie plus complète concernant la datation haute des inscriptions athéniennes du V^e siècle, cf. Rhodes 2008, 500 n. 1.

inscriptions using any of the early forms except rounded rho with tail before 445 »⁴⁷.

C'est précisément cette situation qui se produisit en 1990, avec la publication d'un article consacré à l'alliance entre Athènes et Égeste, dont l'argumentation repose sur une inscription loin d'être nouvelle, mais étudiée désormais avec le laser. Alors que jusqu'ici les deux dernières lettres du nom de l'archonte étaient visibles, ON, autorisant Habron (458/7), Aristion (421/0 mais non retenu pour des raisons historiques) et Antiphon (418/7), deux autres lettres devinrent visibles, IΦ, rendant le débat sur la datation de cette inscription sans objet. Certes, tous les épigraphistes et les historiens ne furent pas convaincus immédiatement. Aujourd'hui cependant, cette lecture semble confirmée et le nombre de contestataires s'est réduit. Il y a donc une inscription postérieure, et de beaucoup, à 445 contenant un *sigma* à trois barres. Mais comme le rappelle Peter Rhodes, « this does not mean that, in every case of a fifth-century inscription for which a later date has been proposed, that later date must now be right; only that later date can no longer be ruled out simply because of the letter forms »⁴⁸. Autrement dit, la possibilité d'écrire une autre histoire de l'impérialisme athénien est ouverte.

Nikolaos Papazarkadas s'est récemment attelé à la tâche⁴⁹. Sans reprendre l'ensemble de ses commentaires, deux points peuvent être soulignés. D'abord, certains documents à la tonalité impérialiste résistent à l'abaissement généralisé des datations. C'est le cas notamment du décret relatif à Chalcis (*IG* I³, 40)⁵⁰. Ensuite, la restitution d'Antiphon permet de reconstituer l'histoire occidentale d'Athènes de la manière suivante. En 433/2, deux alliances sont contractées entre Athènes et Rhégion d'une part, Athènes et Léontinoi d'autre part (*Meiggs & Lewis* n°63 et 64). À l'été 427, la cité de Léontinoi fait appel aux Athéniens, au nom de leur alliance commune, pour leur demander une aide dans la guerre qu'ils

⁴⁷ Meiggs 1966, 97.

⁴⁸ Rhodes 2008, 503.

⁴⁹ Papazarkadas 2009. Pour une approche plus nuancée, cf. Rhodes 2008.

⁵⁰ Papazarkadas 2009, 74 : « We can only conclude that an Archidamian War context is not out of the question ».

mènent contre Syracuse (The 3.86). Vingt trières sont envoyées sous le commandement de Lachès. À cette occasion, l'alliance avec les Égestins est conclue. En 418/7, des échanges de serment lui redonnent de la valeur. Peut-être la date s'explique-t-elle par l'organisation des Grandes Panathénées cette même année. Athènes s'allie aussi avec une autre cité élymienne, Halicyiai (IG I³, 12). « Clearly the Athenians were strengthening their network of alliances with Sicilian cities at least three years before their gigantic expedition of 415 »⁵¹. Plus généralement, trois problèmes sont posés par l'abaissement général, sinon généralisé, des inscriptions relatives à l'empire. Le premier est strictement épigraphique. Pourquoi une telle explosion d'inscriptions pendant la guerre du Péloponnèse ? Le deuxième en est le corollaire et porte sur le nouveau silence relatif à la Pentakontaétie. Le troisième consiste à questionner de nouveau la nature de l'*archè* et sa possible assimilation avec un empire. Bref, la remise en question de l'orthodoxie impose-t-elle d'abandonner l'impérialisme athénien ?

3. L'empire contre-attaque

Il convient alors de revenir au point de départ de cette réflexion. Comment les Athéniens, et plus généralement les Grecs, disaient-ils la domination ? Est-il possible de vérifier l'effectivité de celle qu'Athènes exerçait sur les autres cités ? Une première manière de répondre consiste à tenir compte des critiques exprimées au siècle suivant. Le décret d'Aristotélès (377) est sans conteste une source majeure. Dans ce document créant la Seconde Confédération athénienne, les historiens lisent en creux les exactions que les alliés d'Athènes ne souhaitent pas voir se reproduire. Liberté et autonomie, choix de sa propre *politeia*, absence de garnisons et de magistrats et aucun tribut, telles sont leurs exigences. Quelles que soient les analyses et les datations retenues, ces éléments-là de domination ne sont pas postérieurs à 431. Certains d'entre eux semblent même inhérents à la ligue de Délos. C'est du reste ce que laisse entendre Thucydide lorsqu'il évoque le *proschèma*, la justification officielle, sous-entendant qu'il en existe une autre, la

⁵¹ Papazarkadas 2009, 75.

volonté de domination⁵². Est-il dès lors possible de conclure à un impérialisme athénien consubstantiel à la naissance de la ligue de Délos ? Et si oui, correspondait-il à un projet conscient ?

Il est bien difficile de répondre à cette question car les sources manquent. En outre, il convient au préalable de s'accorder sur une définition de l'*archè*, c'est-à-dire poser le problème en termes athéniens, avant d'envisager de recourir aux concepts d'empire et d'impérialisme qui permettent de minorer la nature consciente ou non d'un processus historique. Avant tout, l'*archè* correspond à l'imposition d'une autorité sur les cités alliées, restreignant voire même abolissant leur *autonomia*, c'est-à-dire une domination dépassant les obligations contenues dans le traité constitutif de la ligue de Délos. Deux éléments, l'un antérieur à 478 et l'autre postérieur, laissent penser que les Athéniens ont voulu dès le départ exercer l'autorité la plus grande sur les autres cités. Hérodote et Plutarque mentionnent que peu après la bataille de Salamine Thémistocle rançonnait les îles. Le premier affirme que le stratège athénien cherchait à s'enrichir. Peut-être, mais n'arguait-il pas du coût de la guerre menée par Athènes pour exiger le paiement d'une indemnité ? La question mérite en tout cas d'être posée. Le deuxième élément figure dans le témoignage de Thucydide. Racontant les premières années de la ligue de Délos, il insiste sur la défection et la soumission de Naxos, « première cité alliée asservie contrairement à la règle »⁵³. Les Athéniens rendent impossible toute sortie de l'alliance sans leur accord. Ils ne respectent donc pas l'*éleuthéria* et l'*autonomia* des cités qu'ils avaient garanties dans le texte du traité⁵⁴. Ce faisant, Athènes exprimait une conception autoritaire de son hégémonie. Elle seule décidait et déciderait de la fin de la ligue, de qui pouvait en sortir et à quel moment. Peu avant, l'intégration forcée de Carystos signifiait qu'elle disait aussi qui devait en faire partie.

⁵² Thc. 1.96.1.

⁵³ Thc. 1.98.4.

⁵⁴ Cf. Pébarthe 2000.

Le conflit qui éclate entre Athènes et Thasos révèle une autre facette de la domination athénienne, la finalité économique⁵⁵. Le témoignage de Thucydide est en effet sans ambiguïté⁵⁶. En 465, les Thasiens affrontent les prétentions athéniennes sur leurs ports commerciaux situés sur la côte thrace et sur leurs revenus et possessions miniers. Sauf à ignorer le récit thucydéen, il n'est pas possible d'affirmer avec Moses Finley que « le contrôle de l'Égée est pour Athènes un instrument de pouvoir »⁵⁷. Peut-on pour autant parler d'impérialisme économique, c'est-à-dire d'une volonté athénienne de construire un espace économique au profit des seuls Athéniens ?⁵⁸ L'archéologie est venue depuis peu fournir des éléments de réponse⁵⁹. Deux exemples ont été étudiés récemment qui confirment l'efficacité du contrôle athénien sur les échanges commerciaux. On constate une rupture des importations en Crète entre c. 460 et c. 400. L'hypothèse la plus prometteuse repose sur une analyse de la politique menée par l'*archè* athénienne. Elle consiste à envisager un embargo athénien sur le commerce péloponnésien, suffisamment efficace pour interrompre le flux Péloponnèse/Crète/Afrique du Nord au cours d'une période de 60 ans⁶⁰. Il n'y a guère de doute que le déclenchement de la première guerre du Péloponnèse en 461 marqua une rupture entre Sparte et Athènes.

Un même constat peut être fait à partir de l'interruption des importations en provenance des zones puniques au cours des années 430 à Corinthe, cité qui entre en conflit avec Athènes pendant cette période⁶¹. En 435, Corcyre entre en guerre contre sa métropole, Corinthe, au sujet d'Épidamme. Deux ans plus tard, elle demande à entrer dans la Ligue de Délos. Prudents, les Athéniens acceptent de conclure simplement une alliance défensive, de façon à mettre en garde les

⁵⁵ Comme l'observe Kallet 2009, 47, Thucydide met en avant de façon explicite la dimension économique du conflit.

⁵⁶ Thc. 1.100.2 avec Pébarthe 1999.

⁵⁷ Finley 1984, 78.

⁵⁸ Cf. Pébarthe 2008a et 2008b, 131-157.

⁵⁹ Cf. Osborne 1999 et surtout Erickson 2005.

⁶⁰ Cf. Pébarthe 2000 sur la possibilité dont disposait Athènes pour fermer la mer.

⁶¹ Pébarthe 2008a, 51-52.

Corinthiens, d'autant que, comme le rapporte Thucydide, « l'île présentait pour eux [i. e. les Athéniens] une situation favorable sur le trajet côtier vers l'Italie et la Sicile »⁶². Une bataille a néanmoins lieu (Sybota en septembre 433). Corinthe remporte une victoire, mais l'approche d'une flotte athénienne met un terme à l'assaut corinthien. L'affaire de Corcyre ne pouvait qu'entraîner une mesure de rétorsion, c'est-à-dire la remise en cause de la bienveillance athénienne, avec un effet immédiat sur les échanges que Corinthe entretenait avec l'Occident. De fait, les Corinthiens poussent par la suite les Spartiates à la guerre. Et ils n'hésitent pas à menacer ces derniers d'entrer dans l'*archè*, en cas de réponse négative de leur part⁶³. L'*archè* est donc une zone de domination dont la nature économique ne saurait être niée.

Ce constat pose à nouveaux frais la question du décret sur la monnaie, les poids et les mesures⁶⁴. Plus sans doute que tout autre inscription, cette source condense tous les problèmes que les épigraphistes spécialistes du V^e siècle athénien rencontrent. Composée de fragments d'origine diverse, sans référence à une date précise, le contenu comme la datation de cette décision continuent de faire débat. Trois principales options chronologiques ont été défendues. La plus ancienne consiste à proposer la fin des années 450, autour de la paix de Callias (c. 449). Ses défenseurs évoquent des arguments épigraphiques (forme des lettres d'un fragment particulier, celui de Cos) et des éléments d'histoire monétaire comme l'augmentation du nombre de tétradrachmes frappées après 450. Ils s'inscrivent dans l'historiographie traditionnelle qui considérait les années 440 comme la période cruciale du développement de l'impérialisme athénien. Cette datation fut reprise par les numismates ou plutôt ils la prirent comme point de départ de la constitution de leur corpus⁶⁵. Les nouvelles trouvailles monétaires amènent

⁶² Thc. 1.44.3 (trad. CUF).

⁶³ Thc. 1.71.4 ne nous semble pas faire référence à une alliance avec Argos. Le parallèle avec la situation postérieure à la Paix de Nicias ne nous paraît pas recevable.

⁶⁴ Pour une discussion des différentes options historiographiques, cf. également Pébarthe 2008b, 114-118.

⁶⁵ Cf. par exemple Starr 1970.

cependant à l'abandonner⁶⁶. Un nouveau fragment trouvé à Aphytis pourrait aller dans le même sens⁶⁷. Selon la deuxième option, il faudrait dater ce document des années 420, en même temps que le décret de Cleinias. Dès lors, cette décision serait une conséquence de la guerre du Péloponnèse. Les défenseurs de cette datation basse soulignent la fragilité d'une argumentation reposant sur la forme des lettres et mettent en avant un passage des *Oiseaux* dans lequel Aristophane semble faire une allusion claire au décret de Cléarchos, une pièce représentée en 414⁶⁸.

Ces deux options ont en commun de comprendre le décret comme une mesure autoritaire et impérialiste, prise contre l'autonomie des cités, à la différence près – et elle est de taille – que dans un cas l'impérialisme athénien semble inhérent à la Ligue de Délos et que dans l'autre il est une réponse à une situation de guerre. Moses Finley compare cette décision avec celle prise à l'encontre des Mégariens. « Les Athéniens estimaient qu'ils avaient le droit d'exclure les Mégariens de tous les ports, et ils auraient pu mettre en pratique cette exclusion s'ils l'avaient voulu [...] Le décret sur la monnaie, quelle que soit sa date, est une déclaration exactement semblable. Ces mesures étaient toutes deux l'expression d'une *Machtspolitik* [politique autoritaire], mais non, au sens normal du terme, d'une *Handelspolitik* [politique commerciale] »⁶⁹. George Le Rider pense de même et analyse le décret de Cléarchos dans la perspective de sa thèse plus générale selon laquelle le seul réel avantage de la monnaie frappée et signée réside dans le profit réalisé par l'État émetteur⁷⁰.

⁶⁶ Kroll 2009.

⁶⁷ Cf. *SEG* 51.55 mais *contra* Figueira 2006.

⁶⁸ Dans cette comédie, deux Athéniens quittent Athènes et décident de fonder une nouvelle cité, Coucou-les-Nuées, pour vivre avec les oiseaux. Leur projet à peine lancé, ils reçoivent la visite de nombreux personnages, parmi lesquels un marchand de décret, symbolisant l'entrée forcée dans l'empire. Celui-ci lit un des textes qu'il cherche à vendre aux deux protagonistes : « Que les citoyens de Coucou-les-Nuées usent des mêmes mesures, poids et décrets que les Olophyxiens [nom qui cache celui des Athéniens] » (Ar., *Oiseaux*, 1040-1041). Aristophane ferait donc ici référence au décret de Cléarchos, décision prise quelques années seulement auparavant.

⁶⁹ Finley 1984, 81.

⁷⁰ Le Rider 2001, 239-266.

Thomas Martin a défendu une autre interprétation de ce décret⁷¹. Pour lui, cette décision aurait été prise pour faciliter les échanges et le fonctionnement de l'*archè*. Dès lors, il est vain de chercher à associer une date provenant de l'histoire politique à une disposition de nature économique⁷². Il remarque que le décret ne concerne pas les seules monnaies mais aussi les poids et mesures. Peut-on considérer ces derniers comme des symboles d'autonomie de la cité ? Cette affirmation semble peu crédible et leur association avec la monnaie va dans le sens d'une facilitation des échanges. « It seems reasonable to suggest that the Athenians wanted to improve the collection of revenue in the empire and to facilitate the regulation of the grain trade, so crucial to an Athens dependent on imported food »⁷³.

Récemment, Thomas Figueira, qui a consacré un ouvrage entier à la question, a proposé une nouvelle interprétation de ce document selon laquelle les Athéniens se contenteraient d'imposer la validité de la monnaie, des poids et des mesures athéniens, sans interdire l'utilisation des monnaies, poids et mesures locaux⁷⁴. Il s'inscrit dans le raisonnement de Martin, insistant sur la présence des mesures pondérales dans ce décret. Mais un fragment nouveau semble infirmer cette proposition, l'instauration d'une monnaie commune et non d'une monnaie commune, sans pour autant emporter totalement l'adhésion encore de tous les chercheurs⁷⁵. Quoi qu'il en soit, nombre de ses remarques conservent toute leur pertinence. L'interprétation doit donc prendre en compte que l'interdiction porte sur la monnaie, les poids et les mesures et non sur la seule monnaie. La conjonction de ces trois termes amène à privilégier une piste commerciale. Dès lors, le décret de Cléarchos traduirait une volonté d'intervenir dans le commerce au sein de l'empire. À quel moment et pour quelles raisons les Athéniens ont-ils pu prendre une telle décision, sachant qu'elle n'est jamais citée dans nos sources comme une mesure impérialiste, au contraire du tribut par exemple ?

⁷¹ Martin 1985, 196-208.

⁷² Martin 1985, 198 : « The only comfort is that for present purposes the vexed question of the precise date of the decree in the fifth century does not matter ».

⁷³ Martin 1985, 206.

⁷⁴ Figueira 1998.

⁷⁵ Cf. n. 68.

Les différents éléments mentionnés ci-dessus amènent à penser que si la décision fut autoritaire, elle ne fut pas perçue ainsi. En outre, son application réelle ne paraît pas s'être prolongée pendant plusieurs décennies. Ce dernier point encourage à proposer une date postérieure aux années 420⁷⁶. C'est ce que fait Lisa Kallet dans son livre *Money and the Corrosion of Power in Thucydides. The Sicilian Expedition and Its Aftermath*⁷⁷. Elle relie le décret de Cléarchos à un changement important mentionné par Thucydide pour les années 414-413 : « Aussi fut-ce vers cette époque qu'ils substituèrent au tribut payé par leurs sujets l'impôt du vingtième (*eikostè*) sur le trafic maritime ; ils pensaient ainsi grossir leurs recettes : les dépenses, en effet, n'étaient plus ce qu'elles étaient auparavant ; elles s'étaient largement accrues, à proportion même de l'accroissement pris par la guerre, et, d'autre part, les revenus tarissaient »⁷⁸. Cette décision qui n'est connue que par ce seul passage n'a semble-t-il pas duré longtemps, la perception du tribut recommençant vers 410⁷⁹. Si l'on veut bien considérer les seuls aspects pratiques, cette substitution semble impossible dans un empire composé de cités possédant leurs monnaies et leurs poids et mesures. Se posait la question de la mesure des valeurs des marchandises et donc celle du système métrologique. Les taxes pouvaient en outre être payées en monnaie étrangère, ce qui supposait de les fondre pour en faire des drachmes attiques. Le décret de Cléarchos semble un préalable indispensable et trouve ainsi un contexte. Dans cette perspective, Aristophane évoquerait dans les *Oiseaux* une décision contemporaine de l'exécution de sa pièce. Cette décision n'exprimerait donc pas tant l'impérialisme athénien que le degré d'intégration des échanges au sein de l'*archè*, un élément qui n'est sans rapport avec la nature impériale de celle-ci.

⁷⁶ Pendant des dizaines d'années, Harold Mattingly a défendu 425/4 et associait cette décision à la politique menée par Cléon. Il défendait cette date en raison de l'abandon des frappes monétaires d'Abdère, Maronée d'autres cités du littoral thrace qu'il plaçait milieu des années 420. Or, comme le rappelle Jack Kroll (2009, 201), aucun critère numismatique ne permet d'affirmer une telle datation, les frappes ont donc très bien pu se poursuivre après 425.

⁷⁷ Kallet 2001, en particulier 205-225.

⁷⁸ Thc. 7.28.4.

⁷⁹ Ce point est toutefois controversé.

Au-delà de cette dimension économique, un passage en particulier révèle la réalité du projet impérialiste athénien. Il s'agit d'un discours prononcé par Alcibiade devant les Spartiates. Il leur rappelle les raisons qui ont mené les Athéniens à lancer une grande expédition en Sicile (415-413).

« Nous sommes partis pour la Sicile, d'abord, si nous le pouvions, afin de soumettre les Siciliens, et après eux les Italiens à leur tour ; ensuite, afin de faire une tentative contre l'empire carthaginois et Carthage elle-même. Que ce projet réussît, soit complètement, soit même en majeure partie, nous nous attaquions alors au Péloponnèse, ramenant d'abord en totalité les forces grecques que nous nous étions adjointes là-bas, puis de nombreux barbares que nous prenions à notre solde, Ibères et autres, reconnus comme étant, parmi les barbares de là-bas, les plus belliqueux, enfin des trières que nous construisions en quantité en plus des nôtres, grâce au bois abondant d'Italie. Avec elles, nous tenions le Péloponnèse assiégé de toutes parts ; en même temps, les forces d'infanterie y faisaient des poussées sur terre, et nous emportions ses villes de force, ou bien dressions contre elles des fortifications : nous espérions donc, dans la guerre, le réduire aisément, et, après cela, étendre notre commandement à la Grèce toute entière (τοῦ ζύμπαντος Ἑλληνικοῦ ἄρξεν). Quant à l'argent et aux vivres pour faciliter les choses dans l'exécution de ces projets, les territoires que nous nous serions adjoints là-bas devaient, sans qu'on eût à toucher aux revenus de Grèce, nous les fournir largement »⁸⁰.

Il est tentant d'y voir des propos exagérés placés dans la bouche d'Alcibiade par Thucydide avec la volonté de le discréditer. Pourtant, deux éléments au moins permettent de penser qu'il faut au contraire prendre au sérieux les affirmations du disciple de Socrate. D'abord, la volonté d'étendre leur autorité est manifeste dès 478 ou presque. C'est du reste ce que dit Thucydide qui associe le début de l'*archè* à un événement précis, la guerre que les Athéniens entreprennent contre Naxos (c. 470), « première cité alliée asservie contrairement à la règle »⁸¹. Cette action fait suite aux prises d'Éion, Skyros et Carystos (intégration forcée dans la Ligue).

⁸⁰ Thc. 6.90.2-4 (trad. CUF modifiée). La volonté de vaincre également Carthage est mentionnée dans un passage précédent (6.15).

⁸¹ Thc. 1.98.4 (trad. CUF).

Elle est motivée par la défection de Naxos et constitue une innovation puisqu'elle s'oppose à l'*autonomia* qu'elle lui avait accordée. En ne respectant pas cette dernière, les Athéniens sortent de la logique de la *symmachia* pour entrer dans celle de l'*archè* ; dès que l'occasion s'en présente, est-il tentant d'ajouter. Quelques années plus tard, le conflit avec Thasos établit que la Ligue n'existe que dans l'intérêt athénien et que la volonté d'Athènes s'impose à tous, par la force s'il le faut. Ainsi, si Thucydide invite à envisager une évolution, celle-ci est si courte qu'elle peut être considérée comme intrinsèque à la nature originelle de la *symmachia*, du moins dans l'esprit athénien.

Ensuite, il faut se déprendre du prisme thucydidéen concernant l'expédition de Sicile. Thucydide a fait le choix de ne pas s'intéresser au projet occidental d'Athènes au cours des deux premiers tiers du V^e siècle, l'expédition de 415 apparaissant comme une surprise. De ce fait, il n'est pas aisé de reconstruire la chronologie de cette ambition sicilienne avant le lancement de la grande opération militaire⁸². Cette histoire permettrait une meilleure compréhension de cette dernière. La perte des auteurs grecs occidentaux en apparaît comme d'autant plus regrettable⁸³. À première vue, si l'on s'en tient au témoignage thucydidéen, ces actions occidentales apparaissent marginales par rapport aux affaires égéennes, micrasiatiques et levantines. Avant l'affaire de Corcyre, plusieurs éléments permettent pourtant de penser que la partie occidentale de la Méditerranée n'est pas absente des préoccupations athéniennes. Le cas de Thémistocle peut être cité⁸⁴. Selon le témoignage d'Hérodote, en s'adressant à Eurybiade le chef spartiate de la flotte grecque, il affirme que s'il refuse de combattre à Salamine, « nous allons aussitôt prendre nos familles et nos biens et nous nous rendrons à Siris, en Italie, qui nous appartient depuis bien longtemps, et où, disent les oracles, nous devons établir une colonie » (8.62). La véracité de l'anecdote n'est pas sûre. Toutefois, il n'est pas inintéressant de noter que le même Thémistocle nomma deux de ses filles

⁸² Un livre récent (Greco & Lombardo 2007) décrit les différentes facettes de la relation qu'Athènes entretenait avec la partie occidentale de la Méditerranée au V^e siècle.

⁸³ Cf. Corcella 2007.

⁸⁴ Davies 2007, 73-74.

Italia et Sybaris⁸⁵. Rappelons également que le même personnage a été arbitre dans un conflit opposant Corinthe à Corcyre au sujet de Leucas et qu'à ce titre il était reconnu comme évergète de Corcyre⁸⁶.

Cet exemple ne suffit toutefois pas à définir des menées occidentales athéniennes avant le déclenchement de la guerre du Péloponnèse. Récemment, John K. Davies a proposé de déconstruire le terme « Occident », lui substituant trois expressions géographiques, Proche Occident (golfe de Corinthe, nord-ouest de la Grèce continentale), Moyen Occident (Adriatique la côte orientale de la péninsule italienne) et Extrême Occident (Sicile avec Rhégion et mer Tyrrhénienne)⁸⁷. L'intérêt occidental d'Athènes ne concernerait que le Proche Occident. Autrement dit, les aventures militaires athéniennes dans le golfe de Corinthe seraient seulement une réaction face aux actions corinthiennes. De fait, au début des années 460, les Athéniens encerclent les Corinthiens : présence dans le golfe, occupation de la Béotie et de la Mégaride, position renforcée dans le golfe Saronique. Il est donc certain que les Athéniens ont dû tenir compte de Corinthe et de sa puissance.

Pour autant, il n'est pas possible de s'en tenir là pour expliquer l'intérêt occidental athénien. Une preuve manifeste en est la fondation de Thourioi (446/5 ou 444/3)⁸⁸. L'origine de ce projet réside dans l'appel des Sybarites, dont la cité venait d'être détruite une deuxième fois par Crotona en 448/7⁸⁹. Ceux-ci demandaient de l'aide pour reconstruire leur cité. L'expédition fut préparée en 445 et 444, elle s'intensifia sans doute lorsque l'échec de la colonie installée à Sybaris fut connu⁹⁰. En 444/3 enfin, Thourioi est fondée. Le caractère panhellénique de cette expédition ne concerne que cette dernière fondation comme l'étude des dix tribus (*phylai*) de Thourioi le montre. Diodore les décrit en rappelant leur division en quatre groupes, un groupe péloponnésien (Arkas, Achais et Éleia), un groupe

⁸⁵ Plut., *Them.*, 32.2.

⁸⁶ Thc. 1.136.1 et Plut., *Them.*, 24.1.

⁸⁷ Davies 2007.

⁸⁸ Cf. Pébarthe 2009, 375-376.

⁸⁹ DS 11.90.2.

⁹⁰ Nous suivons Ehrenberg 1948.

dorien (Boiotia, Amphiktyonis et Doris) et un troisième groupe composé par les colons d'autres origines (Ias, Euboïis et Nesiotis)⁹¹. Les Athéniens sont regroupés dans une tribu à part entière (Athénaïs)⁹². Cette exception souligne la position dominante des Athéniens dans cette fondation coloniale, car leur tribu s'ajoute aux trois dernières composées d'alliés athéniens. En 434/3, les Athéniens pouvaient légitimement revendiquer la conduite de Thourioi en raison du nombre majoritaire de colons (majorité relative sans doute)⁹³. Ils sont donc loin de négliger le Moyen et l'Extrême Occident.

Après le déclenchement de la guerre en 431, il devient évident que les Athéniens ont les yeux tournés vers la Sicile, ce malgré le témoignage thucydéen. En 427, la cité de Léontinoi et ses alliés envoient une ambassade à Athènes pour leur demander d'intervenir militairement dans le conflit qu'ils avaient avec Syracuse. Ils invoquent l'alliance ancienne qu'ils ont avec les Athéniens et leur identité commune ionienne. La réponse est favorable mais, indique Thucydide, l'envoi d'une flotte répond à d'autres motivations. « De fait, les Athéniens [...] envoyèrent [des navires], sous couvert de leur parenté, mais en réalité parce qu'ils voulaient que le Péloponnèse ne reçût pas de blé de là-bas et parce qu'ils faisaient un essai préalable pour voir s'il leur était possible de se soumettre la situation en Sicile » (3.86.4, trad. CUF). En mentionnant un essai préalable, Thucydide invite son lecteur à associer cette expédition de 427 à la grande expédition de 415. Il y revient plus tard, lorsqu'il critique le traitement infligé aux stratèges de la première expédition, à qui les Athéniens reprochent d'avoir accepté la paix négociée par les Grecs de Sicile, à savoir la condamnation à l'exil pour deux d'entre eux et à une amende pour le troisième : « Le motif était qu'au lieu de soumettre, comme ils l'auraient pu, le monde sicilien, ils s'étaient fait payer pour repartir. C'est ainsi que, tout à l'heureuse fortune qui était alors la leur, les Athéniens entendaient ne plus

⁹¹ DS 12.11.3.

⁹² Ehrenberg 1948, 158 n. 33 attire l'attention sur le fait qu'Élis — regroupée dans la tribu Éleia — doit être considérée comme gardienne d'Olympie et non comme une cité au même titre qu'Athènes.

⁹³ DS 12.35.1s. En 414, les partisans d'Athènes demeuraient importants à Thourioi (The 6.104.2, 7.33.5s., 7.35.1 et 7.57.11).

rencontrer aucun obstacle : ils entendaient aboutir en tout état de cause – que l'entreprise fût possible ou difficile à l'excès et leurs moyens importants ou par trop réduits ; la faute en était aux succès imprévisibles qu'ils connaissaient dans tant de cas, et qui prêtaient de la force à leurs espérances » (4.65.3-4 trad. CUF). Implicitement, l'historien porte un avis négatif sur la démocratie, en particulier sur les décisions prises par l'assemblée en matière de politique extérieure, avis qu'il exprime au début du livre 6 : « Ce même hiver, à Athènes, on voulait passer à nouveau en Sicile avec des moyens plus considérables que ceux de Lachès et d'Eurymédon [en 427], pour la soumettre, si l'on pouvait. La plupart des Athéniens n'avaient pas idée de la grandeur de l'île ni du nombre de ses habitants, grecs et barbares ; et ils ne se rendaient pas compte qu'ils soulevaient une guerre à peine inférieure en importance à celle contre le Péloponnèse » (6.1.1 trad. CUF).

Cette version des faits, ou plutôt cette analyse, a laissé des traces dans l'historiographie qui, le plus souvent, reprend à son compte ce témoignage⁹⁴. Édouard Will s'inscrit nettement dans cette perspective : « Thucydide mettait le doigt sur une faille des institutions athéniennes qui faute d'exécutif autonome et responsable, subordonnaient les décisions à l'influence de personnalités ou de groupes. Que l'objet des débats excédât la compréhension du grand nombre ; que l'opinion se divisât en fonction de critères incertains laissant la porte ouverte aux passions ; et qu'enfin nul homme d'État supérieur ne fût là pour imposer ses conclusions à la foule – l'on risquait dès lors que des votes engageant le destin de la cité ne fussent déterminés par d'imprévisibles impondérables. Face à Alcibiade, Périclès eût sans doute raisonné comme Nicias : mais à Nicias manquait l'autorité de Périclès »⁹⁵. Comme l'indique Anna Missiou, l'historien ne saurait s'en tenir aux émotions populaires et à la volonté des orateurs⁹⁶.

Cette historienne rappelle que les échanges culturels entre la Sicile et la Grèce continentale existaient. Simonide, Bacchylide, Pindare ou bien encore Eschyle s'y rendirent. Tout auditeur ou lecteur de la deuxième *Olympique* de Pindare consacrée à Théron d'Akragas ne pouvaient qu'être familier avec la

⁹⁴ Missiou 2007.

⁹⁵ Will 1989, 350.

⁹⁶ Missiou 2007, 100.

richesse sicilienne. Le cas d'Eschyle est plus intéressant encore. On lui connaît deux séjours en Sicile, l'un entre les printemps 472 et 467 et l'autre entre 458 et 456/5, date de sa mort à Géla. Les commentateurs ont montré que ses pièces contenaient des informations sur la Sicile. Il convient de rappeler qu'au-delà de la chorégie de Périclès en 472 pour les *Perses* et d'éventuelles discussions qu'Eschyle a pu avoir avec lui, ses pièces étaient vues par un public nombreux. Même après sa mort, ce poète tragique continua d'être connu, comme certaines allusions d'Aristophane le démontrent. Plus importants sont les échanges entre Athènes et la Sicile. En témoigne la céramique dont la présence croissante à partir de c. 550 atteste la vitalité des contacts d'Athéniens se rendant en Sicile, de Siciliens se rendant au Pirée, auxquels il faut ajouter différents intermédiaires. En bref, les Athéniens disposaient de connaissances minimales sur la géographie sicilienne, les bons ports, les cités importantes, Syracuse comme cité riche et peuplée et la richesse en bois si importante pour la flotte. Dès lors, contrairement à ce que tend à suggérer Thucydide, la deuxième expédition de Sicile (415-413) n'est pas une aventure inconsidérée, lancée par de jeunes Athéniens exaltés et inconscients, manipulés par Alcibiade.

En somme, la révolution épigraphique qu'a connue l'histoire de la Ligue de Délos, avec la modification de la chronologie qu'elle entraîne dont l'ampleur réelle n'est pas encore totalement fixée, ne permet pas de dénier la réalité d'une dimension impériale intrinsèque à l'*archè* athénienne. Sans doute, tous les contemporains n'ont-ils pas eu conscience dès 478 ou dès les années 460 qu'il s'agissait d'étendre la domination d'Athènes sur la Grèce. L'élément proprement ionien devait encore peser d'un poids non négligeable. Toutefois, le caractère économique de l'impérialisme athénien auquel il convient d'ajouter l'apparition du panhellénisme ne pouvaient qu'encourager les Athéniens à accroître leur *archè*, sans établir de limites préalables. L'inflexion que défend Thucydide n'a d'autres finalités que de convaincre ses lecteurs contemporains et futurs que si une transformation s'est opérée, elle est ancienne, dès les premières années d'existence de la Ligue. Ce faisant, il innocente Périclès qui ne cesse de rappeler que les Athéniens ont reçu l'empire de leurs ancêtres⁹⁷. Le stratège ne saurait dès lors être

⁹⁷ Sur Thucydide comme avocat de Périclès, cf. Pébarthe 2010.

décrit comme un impérialiste mais comme un conservateur. En recourant à l'anachronisme contrôlé avec l'utilisation du concept d'empire et d'impérialisme, l'historien a les moyens de montrer que le projet impérial athénien n'est vraisemblablement pas postérieur à 478. Il constate alors, parce que l'histoire est questionnement avant que d'être étude de sources, qu'une révolution épigraphique ne fait pas une révolution historiographique.

Bibliographie

- Bonner, R.J. (1923) : « The Commercial Policy of Imperial Athens », *CIPh* 18, 193-201.
- Corcella, A. (2007) : « Atene e l'Occidente nella storiografia del V sec. a.C. », in : Greco & Lombardo 2007, 53-70.
- Davies, J.K. (2007) : « The Legacy of Xerxes: The Growth of Athenian Naval Power », in : Greco & Lombardo 2007, 71-98.
- Duruy, V. (1851) : *Histoire de la Grèce ancienne*, Paris (1^{ère} édition).
- Duruy, V. (1862) : *Histoire de la Grèce ancienne*, Paris (2^{ème} édition).
- Duruy, V. (1887-1888) : *Histoire des Grecs depuis les temps les plus reculés jusqu'à la réduction de la Grèce en province romaine*, Paris.
- Duverger, M. (1997) : "Présentation", in : J. Tulard éd., *Les empires occidentaux de Rome à Berlin*, Paris, 1-6.
- Ehrenberg, V. (1948) : « The Foundation of Thurii », *AJP* 69, 149-170.
- Erickson, Br. (2005) : « Archaeology of Empire: Athens and Crete in the Fifth Century B.C. », *AJA* 109, 619-663.
- Figueira, Th. J. (1998) : *The Power of Money: Coinage and Politics in the Athenian Empire*, Philadelphie.
- Figueira, Th. J. (2006) : "Reconsidering the Athenian Coinage Decree", *Annali* 52, 9-44.
- Finley, M. I. (1984) : « L'empire athénien : un bilan », in : *Id.*, *Économie et société en Grèce ancienne*, Paris, 59-88.
- Greco, E. et M. Lombardo ed. (2007) : *Atene e l'Occidente. I grandi temi. Le premesse, i protagonisti, le forme della comunicazione e dell'interazione, i modi dell'intervento ateniese in Occidente. Atti del Convegno Internazionale. Atene 25-27 maggio 2006*, Athènes.
- Grote, G. (1826) : « Mittford's *History of Greece* », *Westminster Review* 5, 269-331.
- Grote, G. (1864) : *Histoire de la Grèce depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin de la génération contemporaine d'Alexandre le Grand*, tome 8, Paris.

- Grote, G. (1906) : *History of Greece*, Londres.
- Guiraud, P. (1883) : *De la condition des alliés pendant la première confédération athénienne*, Bordeaux.
- Kallet, L. (2001) : *Money and the Corrosion of Power in Thucydides. The Sicilian Expedition and Its Aftermath*, Berkeley-Los-Angeles-Londres.
- Kallet, L. (2009) : « Democracy, Empire and Epigraphy in the Twentieth Century », in : *Ma et alii* 2009, 43-66.
- Kroll, J.H. (2009) : « What about Coinage? », in : *Ma et alii* 2009, 195-209.
- Lafargue, Ph. (2009) : *Cléon. Le guerrier d'Athéna*, Bordeaux (thèse dactylographiée).
- Le Rider, G. (2001) : *La naissance de la monnaie. Pratiques monétaires de l'Orient ancien*, Paris.
- Liddel, P. (2009) : « Colonialist Perspectives on Athenian Power: Before and After the Epigraphic Explosion », in : *Ma et alii* 2009, 13-42.
- Loroux, N. (2005) : « Éloge de l'anachronisme en histoire », *Espaces-Temps Les Cahiers*, 87/88 et *Clio*, 127-139.
- Loroux, N. et Vidal-Naquet P. (1990) : « La formation de l'Athènes bourgeoise : essai d'historiographie 1750-1850 », in : Vidal-Naquet, P., *La démocratie grecque vue d'ailleurs*, Paris, 1990, 161-209.
- Ma, J., N. Papazarkadas et R. Parker ed. (2009) : *Interpreting the Athenian Empire*, Londres.
- Martin, Th. R. (1985) : *Sovereignty and Coinage in Classical Greece*, Princeton.
- Mattingly, H.B. (1961a) : « Athens and Euboea », *JHS* 81, 124-132.
- Mattingly, H.B. (1961b) : « The Athenian Coinage Decree », *Historia* 10, 148-188.
- Mattingly, H.B. (1961c) : « The Methone Decrees », *CQ* 11, 154-165.
- Mattingly, H.B. (1963) : « The Growth of Athenian Imperialism », *Historia* 12, 257-273.
- Mattingly, H.B. (1979) : « Periclean Imperialism », in : Wirth, G. éd., *Perikles und seine Zeit*, Darmstadt, 312-349.
- Mattingly, H.B. (1996) : *The Athenian Empire Restored*, Ann Arbor.
- Meiggs, R. (1943) : « The Growth of Athenian Imperialism », *JHS* 63, 21-34.
- Meiggs, R. (1963) : « The Crisis of Athenian Imperialism », *HSCP* 67, 1-36.
- Meiggs, R. (1966) : « The Dating of Fifth-Century Attic Inscriptions », *JHS* 86, 86-98.
- Meiggs, R. (1972) : *The Athenian Empire*, Oxford.
- Missiou, A. (2007) : « Democracy and Athenian Policy Towards Sicily in Thucydides », in : Greco & Lombardo 2007, 99-116.
- Momigliano, A. (1983) : *Problèmes d'historiographie ancienne et moderne*, Paris.
- Osborne, R. (1999) : « Archeology and the Athenian Empire », *TAPhA* 129, 319-332.

- Papazarkadas, N. (2009) : « Epigraphy and the Athenian Empire: Reshuffling the Chronological Cards », in *Ma et alii* 2009, 67-88.
- Pébarthe, Chr. (1999) : « Thasos, l'empire d'Athènes et les *emporía* de Thrace », *ZPE* 126, 131-154.
- Pébarthe, Chr. (2000) : « Fiscalité, empire athénien et écriture : retour sur les causes de la guerre du Péloponnèse », *ZPE* 129, 47-76.
- Pébarthe, Chr. (2008a) : « Quand Athènes dominait le monde grec : l'empire oublié (477-404) », in : Hurllet, Fr. (éd.), *Les Empires aux époques antique et médiévale. Études comparées*, Rennes, 33-55.
- Pébarthe, Chr. (2008b) : *Monnaie et marché à Athènes à l'époque classique*, Paris.
- Pébarthe, Chr. (2009) : « Émigrer d'Athènes. Clérouques et colons aux temps de la domination athénienne sur l'Égée au V^e siècle a.C. », in : Kaiser, W., Cl. Moatti et Chr. Pébarthe (textes réunis par), *Le monde de l'itinérance en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne*, Bordeaux, Ausonius, 2009, 367-390.
- Pébarthe, Chr. (2010) : « Périclès, au-delà de Thucydide », in : Fromentin, V., S. Gotteland et P. Payen (textes réunis par), *Ombres de Thucydide. La réception de l'historien depuis l'Antiquité jusqu'au début du XX^{ème} siècle*, 463-490.
- Rhodes, P.J. (2008) : « After the Three-Bar Sigma Controversy: The History of Athenian Imperialism reassessed », *CQ* 58, 500-506.
- Romilly, J. de (1947) : *Thucydide et l'impérialisme athénien*, Paris.
- Rose P.W. (1999) : « Theorizing Athenian Imperialism and the Athenian State », Falkner Th. M., Felson N., Konstan D. (éd.), *Contextualizing Classics. Ideology, Performance, Dialogue*, Lanham et Oxford, 19-39.
- Starr, Ch.G. (1970) : *Athenian Coinage, 480-449 B.C.*, Oxford.
- Will, Éd. (1989) : *Le monde grec et l'Orient. T. 1 : Le V^e siècle*, Paris.